

### DE LA RAISON D'ÊTRE DE NOTRE SYSTÈME ALIMENTAIRE

La raison d'être des entreprises est un sujet qui a pris de l'ampleur depuis la promulgation de la loi PACTE en 2019. Un axe structurant des entreprises qui d'une part, s'est retrouvé rapidement confronté aux exigences du capital, et qui d'autre part apparaît bien trop limité dans son périmètre pour entamer une véritable transformation économique et sociétale. Agriculteurs, mais aussi consommateurs, ne devraient-ils pas eux aussi se donner un statut à « missions » pour embarquer les entreprises, et l'ensemble du système alimentaire, dans cette grande transformation ?

**D**ifficile de maintenir un cap quand des forces incontrôlables viennent souffler des vents contraires. Ce n'est pas un prolongement de la compétition du Vendée Globe dont nous parlons, mais le cas d'une entreprise comme Danone dont le PDG Emmanuel Faber vient d'être évincé à la suite de la fronde des fonds d'investissements détenteurs d'une partie – non majoritaire – du capital du groupe. Moins d'un an après s'être doté d'une raison d'être et de missions centrées sur la durabilité de son modèle de croissance, l'implacabilité du capital face à l'érosion des performances financières du groupe fait vaciller cet objectif de responsabiliser les activités de l'entreprise et de ses parties prenantes. Parties prenantes auxquels les actionnaires appartiennent, mais sans réellement désirer ce changement d'orientation stratégique de l'entreprise. La comptabilité environnementale et sociétale, sujets certes émergents, ne semblent pas encore pris en compte dans les calculs économiques du capital et dans la performance des entreprises. Un ancrage qui rappelle les propos du prix Nobel d'économie Milton Friedman dans les années 1970, pour qui la seule responsabilité sociale des entreprises est de faire du profit pour les actionnaires. Après ces cinquante années d'immobilisme de la doctrine actionnariale, comment opérer un véritable changement, alors que tous les éléments semblent pourtant converger vers un nouveau paradigme, et plus précisément concernant notre système alimentaire ? C'est tout l'enjeu ici d'attribuer des « missions » à ce système et à ses parties prenantes.

#### INCLURE LES AGRICULTEURS DANS L'ÉQUATION

De la raison d'être du système alimentaire, il nous faut donc aborder la place des autres parties prenantes en amont et en aval de la chaîne de valeur, que sont respectivement les agriculteurs et les consommateurs. Les adhérents-coopérateurs sont déjà soumis à cette question de la définition de leurs missions, dans le sens où certaines structures coopératives, dans le sillage de la loi PACTE, ont adapté leur statut juridique pour intégrer les nouvelles exigences environnementales et sociétales dans leur projet stratégique. Cela n'empêche pas de constater certaines dérives, notamment avec l'exemple récent de Tereos où la perte de contrôle de la structure par les adhérents au profit du board des dirigeants a provoqué une crise de gouvernance historique. Ceci vient nous rappeler les transformations, anciennes et plus récentes, des coopératives qui tendent à se structurer comme des entreprises capitalistiques avec un élargissement du périmètre d'activité et une dilution des revenus vers des intérêts autre que ceux des coopérateurs. La maîtrise des décisions par les adhérents est donc centrale, dans un souci de cohérence et de légitimité des « missions » des coopératives, puisqu'elles détermineront les nouveaux objectifs productifs aussi bien de l'outil industriel de production que des exploitations des anciens et nouveaux adhérents à titre individuel.

Ce qui peut paraître comme une lapalissade n'est pas à négliger, puisque, qu'elle soit individuelle ou sociétale, l'exploitation agricole

se doit elle aussi de se doter d'une orientation stratégique liée à des « missions ». La durabilité de son outil de production qu'est la terre, l'entretien de la biodiversité et de l'environnement, la production d'une alimentation saine etc... tombent sous le sens. L'inscription de « missions » dans les statuts des exploitations permettrait sans doute pour les agriculteurs de moins subir ces évolutions et d'être plus proactifs face aux évolutions réglementaires. Ceci enverrait également un message fort aux pouvoirs publics qui seraient incités, à le prendre en considération et non à imposer un nouveau périmètre d'actions.

#### DES MISSIONS POUR LES CONSOMMATEURS ?

Les consommateurs sont sans nul doute une puissante force motrice du système alimentaire, impulsant ces dernières années de nouvelles tendances de consommation alimentaire ayant des répercussions importantes sur l'amont de la chaîne de valeur. Difficile pourtant de fédérer plus de 60 millions de consommateurs autour d'un objectif commun, tant l'archipel de la consommation est fragmenté avec des aspirations contraires. Les consommateurs ont pourtant des responsabilités dans leurs actes d'achat, de par les exigences qu'ils placent sur les marques et les producteurs, et qui ne se traduisent pas nécessairement par une disposition à payer en adéquation avec leurs revendications. L'implication des citoyens dans la question tant débattue de la répartition de la valeur alimentaire, si elle paraît difficile à mettre en œuvre, est pourtant essentielle pour assurer une cohérence entre les actions (et donc les missions) de chaque maillon de la chaîne de valeur. C'est une clé de voute essentielle pour lever les obstacles d'une juste répartition de la valeur, et promouvoir l'idée d'une « raison d'achat » plutôt que de « pouvoir d'achat » comme prisme d'analyse des consommateurs.

L'esprit des EGA, qui avaient tenté d'introduire un premier mouvement en ce sens, semble pourtant loin, voire enterré, à l'heure où la fin des négociations commerciales 2021 est annoncée dans un climat délétaire. L'érosion des effectifs agricoles et d'une partie du tissu des industries agroalimentaires, et le déséquilibre persistant dans la répartition de la valeur, pourtant largement dénoncés par les professions concernées, ne semblent toujours pas trouver un véritable écho. Les consommateurs auraient sans doute un rôle important à jouer en se montrant solidaire de ces revendications, et proposer ainsi un contre-pouvoir face aux agents économiques qui tendent à capter la valeur créée par le système alimentaire.

En somme, ce n'est pas seulement une loi mais un pacte qui doit être mis à l'étude, du producteur à l'industriel, jusqu'au distributeur et au consommateur. Un pacte qui constituerait le cœur des missions de notre système alimentaire et où serait inscrite la garantie de notre souveraineté alimentaire. La création d'un Pacte social alimentaire serait, sans aucun doute, une réforme majeure allant dans le sens de la définition de cette raison d'être de notre système alimentaire.

Contact : Quentin Mathieu

[quentin.mathieu@apca.chambagri.fr](mailto:quentin.mathieu@apca.chambagri.fr)

## Capital et patrimoine agricoles : une question de genre

Toute activité sociale est genrée, telle est l'hypothèse des études du genre (gender studies). Pour l'agriculture française, la faible présence des femmes dans l'activité est bien connue. Réduire cet état de fait est l'objet d'actions de nombreuses Chambres d'agriculture sur le territoire. Quelques semaines après la Journée Internationale des droits des femmes, nous nous proposons d'examiner la question du genre dans l'économie agricole, singulièrement dans le domaine du capital et du patrimoine agricoles.

L'ONU a fait du 8 mars de chaque année la Journée internationale des femmes, institutionnalisant ainsi une date inscrite depuis longtemps dans le calendrier des militantes des droits des femmes. Cette date est l'occasion pour nous d'évoquer la question du genre dans l'économie agricole en particulier dans le domaine du capital. Nous nous appuyons sur la récente publication de Céline Bessière et Sibylle Gollac : « Le genre du capital » (La découverte, 2020) où il est beaucoup question d'agriculture (un des terrains d'enquête de Céline Bessière).

### GENRE ET CAPITAL

Revenons d'abord sur la définition du genre : nous sommes tou.tes une somme de singularités physiques, psychologiques et sociales ; certaines sont remarquées et d'autres non. Celles qui sont remarquées nous inscrivent dans une taxinomie sociale qui nous assigne à des rôles, des attitudes dans la vie sociale et nous crédite de prérogatives différenciées dans la vie économique. S'agissant des marqueurs sexuels (physiologie humaine), ils génèrent un partage symbolique du monde entre masculin et féminin (le genre).

La notion de capital mérite aussi une clarification notamment vis-à-vis de celle de patrimoine compte tenu du champ de l'enquête de Céline Bessière et Sibylle Gollac. Capital : ce sont les ressources économiques accumulées par des individus ou des institutions à destination économique (entrepreneuriale, financière,...) et qui s'échangent sur des marchés, à la différence du patrimoine (familial) où la réalisation économique de l'accumulation est seconde par rapport à son usage pour la reproduction des structures familiales des groupes domestiques. Dans le cas des exploitations agricoles familiales, ce partage entre capital (de l'exploitation) et patrimoine (familial) est parfois flou et malaisé.

Le travail des deux autrices est alimenté par de longues et patientes ethnographies conduites auprès des notaires, des avocat.es, des juges et surtout des femmes qui font leur appel notamment aux moments clé des héritages, divorces et séparations. L'enquête montre comment le partage inégal du patrimoine familial et du capital économique est institué à la défaveur des femmes, par les pratiques et parfois même par les textes de loi.

### CAPITAL GENRÉ DES EXPLOITATIONS AGRICOLES : UNE EXPLORATION NUMÉRIQUE

Qu'en est-il aux inégalités de genre dans le partage du capital et patri-

moins agricoles ? On peut mobiliser les données du Réseau d'informations Comptables Agricoles (RICA) pour donner une réponse quantifiée à cette question. Avec une réserve : l'échantillon du RICA n'a pas été construit pour être représentatif de la diversité des exploitations selon le genre des exploitant.es. Nonobstant, compte tenu de la taille de l'échantillon (7 500 exploitations), les explorations que l'on fait sur ce sujet avec les données du RICA, sont de solides indications de la réalité genrée de l'agriculture française. Nous avons examiné les données issues du sous-échantillon des exploitations individuelles pour six orientations de production (tableau 1). Qu'y voit-on ?

- Les valeurs moyennes de l'actif (et des revenus, conséquemment) des exploitations gérées par des femmes sont inférieures à celles des exploitations gérées par des hommes. Certes, il y a une exception (vins de qualité), et les valeurs dans le sous échantillon sont dispersées mais cela ne remet pas en cause cette différence observée ;
- La proportion de femme cheffes d'exploitation est faible (entre 10 et 20% selon les orientations choisies) mais elle correspond à ce qu'on a observé dans le recensement de 2010 où le taux de féminisation de l'ensemble des actifs des exploitations était de 24%, mais seulement de 12% dans la catégorie des chef.fes d'exploitation. Cela indique que le poids économique des femmes dans l'agriculture est sans doute moindre que leur poids démographique (avec la réserve de la représentativité incomplète du RICA en la matière).

Ces résultats sont sans surprise : on sait que la présence des femmes est limitée dans l'activité agricole et les Chambres d'agriculture se mobilisent pour modifier cet état de fait avec des dispositifs comme « Agriculture au féminin » de la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne.

### DROITS DE TIRAGE INÉGAUX SUR LES RESSOURCES COLLECTIVES

Les résultats obtenus s'interprètent à trois niveaux de réalité socioéconomique de l'agriculture française :

- Echelle microsociale (individuelle) : les femmes semblent gérer des exploitations de taille économique plus faible que celles des hommes
- Echelle mésosociale (sectorielle) : à la tête des exploitations agricoles, on trouve moins de femmes que d'hommes
- Echelle macrosociale (société) : les femmes ont un droit de tirage limité sur le capital agricole de la Nation

Ce qu'on retiendra de cela, c'est qu'évidemment, l'agriculture n'est pas le seul secteur d'activité où les hommes sont majoritaires. Toutes les activités sont genrées dans un sens (plus de femmes que d'hommes) ou un autre (plus d'hommes que de femmes) ; mais il est vrai, que dans l'agriculture, à la question du partage de l'activité entre homme et femme, il s'ajoute celle du partage capital, y compris dans sa dimension patrimoniale.

Contact : Didier Caraes

didier.caraes@apca.chambagri.fr

Tableau 1 : Résultats économiques des exploitations individuelles selon le genre du chef.fe d'exploitation (2019)

Échantillon du RICA Orientation de production (OTEX)	C.O.P.		Viticulture de qualité		Arboriculture		Elevage de bovins- lait		Elevage de bovins- viande		Elevage de granivores	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Exploitations dans l'échantillon	44	381	84	347	17	106	21	252	45	357	35	181
Exploitations représentées	3 300	26 430	4 207	15 665	404	2 222	1 059	12 699	2 764	20 517	1 223	5 023
Revenu Courant avant	23.5	18.1	34.5	42.1	15.4	16.4	23.2	24.4	16.2	13.4	25.3	40.7
Actif total (k€)	253 .3	297.8	454.9	443.2	178.5	242.1	307.8	346.2	246.6	335.2	204.5	356.7

Source : RICA, calculs : APCA

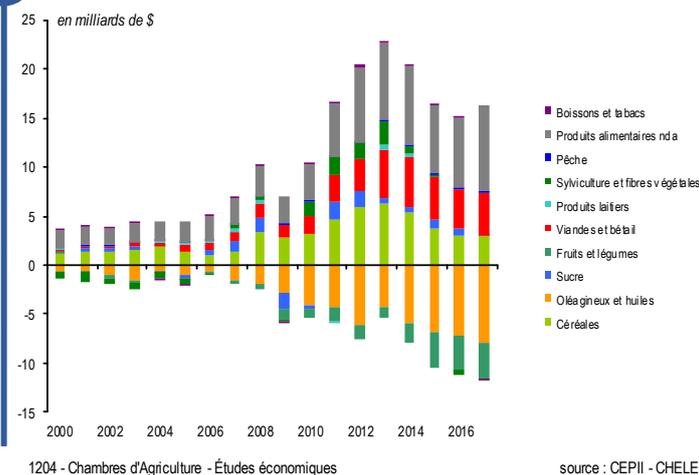
## La libéralisation du secteur agricole : projet maudit par les paysans indiens

Le gouvernement de Narendra Modi a présenté en septembre 2020 un paquet législatif visant à réformer le secteur agricole indien. Objectif : accélérer sa libéralisation. Depuis, des centaines de milliers d'agriculteurs venant des États du Punjab, de l'Uttar Pradesh, de l'Haryana, manifestent dans les rues de New Delhi pour demander le retrait des trois lois. Pour l'heure, le gouvernement a décidé de suspendre l'application de ces textes pour une période de 18 mois.

### PORTRAIT D'UNE PUISSANCE AGRICOLE

L'Inde acquiert son indépendance en 1947. Le pays est alors dépendant des importations, américaines notamment, pour nourrir sa population et subir des famines à répétition. Aujourd'hui, l'Inde est exportatrice nette de produits agricoles et alimentaires (graphique), notamment de blé, riz et viandes, parvenant à se hisser au 8e rang des pays exportateurs. Cette performance est le résultat de la révolution verte conduite à partir des années 1960 par Nehru, qui a reposé sur la distribution gratuite de semences à haut potentiel de rendement, le déploiement de l'irrigation, et les subventions aux intrants chimiques. Encore aujourd'hui, les soutiens publics aux intrants s'élèvent en moyenne à près de 15 milliards d'euros par an, soit 1,5% du PIB – il s'agit principalement de subventions aux engrais, à l'électricité et à l'irrigation<sup>1</sup>.

### Graphique - Commerce extérieur de l'Inde en agroalimentaire



Ce paquet technique ne suffit pas à expliquer la progression de la production du pays. Il a été associé à une politique de sécurisation des prix et des débouchés. La première mise en marché doit s'effectuer sur des marchés de gros réglementés par les États, les Comités du marché des produits agricoles (ou *mandis*), où les agriculteurs bénéficient d'un prix minimum garanti pour le blé, le riz et la canne à sucre, et où opèrent des courtiers assermentés. Les échanges opérés sur les *mandis* (mais aussi en dehors) génèrent au passage des recettes fiscales stratégiques pour les États. L'État fédéral intervient également sur ces *mandis* par le biais d'achats publics adossés à la politique alimentaire indienne : les volumes sont revendus ou distribués par le système de distribution alimentaire qui bénéficie à 800 millions d'Indiens. Autre levier d'action de l'État sur les marchés : la limitation du stockage privé sur des produits agricoles « essentiels » (céréales, légumineuses, oignons, huiles...) afin de contrôler les velléités de spéculation.

### QUE CHERCHE LE GOUVERNEMENT ?

Trois actes législatifs, ou *Farm Bills*, ont été adoptés par le Parlement et le Président en septembre 2020. Le premier volet de la réforme met un terme au système des *mandis*. Les agriculteurs pourront ainsi choisir leur acheteur en dehors de ces marchés étatiques – ce qui est déjà le cas dans 18 États sur les 28 que compte le pays. Cette réforme supprime également les plafonds actuellement appliqués au stockage privé, sauf cas de force majeure, offrant ainsi aux opérateurs davantage de marges de manœuvre pour optimiser leur stratégie de vente en fonction des cours. Le troisième

texte encadre le développement de la contractualisation et de la vente en ligne.

Le gouvernement indique vouloir donner la liberté aux agriculteurs de vendre leur production au client de leur choix, sans l'intermédiaire de courtiers, et donner l'opportunité aux entreprises du secteur agroalimentaire indien de conquérir des parts de marché à l'exportation. Il est soutenu par les institutions internationales : la Banque mondiale et le Fonds monétaire international recommandaient la réforme des *mandis*. Un moratoire de 18 mois a pour l'instant été consenti par le gouvernement pour calmer les manifestants, et il n'est pas certain que N. Modi se risque à la relancer alors que des échéances électorales s'annoncent en 2024. Certains États y voient aussi une attaque de la part du gouvernement central à l'endroit de leur autonomie, puisqu'ils retirent des *mandis* une part de leurs budgets.

L'Inde ira-t-elle jusqu'à emprunter le chemin d'un de ses comparses du groupe des BRICS, le Brésil ? Cette autre puissance agricole a depuis longtemps assumé ses deux visages et a mis en place une politique duale : lutte contre la pauvreté par le soutien à l'agriculture familiale d'une part, pourvoyeuse d'emplois et approvisionnant la population, et soutien à l'agrobusiness d'autre part pour peser dans les échanges internationaux.

### LA FRAGILITÉ DU SYSTÈME INDIEN

Les agriculteurs qui manifestent leur colère depuis ces annonces viennent des États ayant le plus à perdre dans cette réforme : le Punjab, l'Haryana, et l'Uttar Pradesh (situés au Nord de l'Inde, autour de New Delhi). Dans ces États, la quasi-totalité de la production de blé est achetée par l'État<sup>2</sup>. Le système actuel est toutefois loin d'être parfait et les agriculteurs indiens en sont parfaitement conscients. Dans ce pays où près de la moitié de la population est employée dans le secteur agricole, où l'exploitation moyenne tient en 1 ha, 25% des ruraux vivent sous le seuil de pauvreté, le niveau d'endettement des agriculteurs est critique et a conduit à des vagues de suicide dans les campagnes. Les prix garantis sur le blé et le riz ont favorisé l'expansion de ces cultures dans les États du Nord de l'Inde, au détriment d'autres cultures, telle que les légumineuses, qui occupent une place pourtant cruciale dans la ration alimentaire des ménages (30% de la population indienne est végétarienne). Les *mandis* n'ont pas infailliblement permis de protéger les agriculteurs : corruption, taxes trop élevées, prix unique à l'échelle fédérale ne tenant pas compte des différentiels de coûts de production selon les États, voire fixé en-dessous des cours mondiaux, ou encore non-respect des prix garantis (Bathla, Hussain, 2020). Il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent jouer un rôle de référence pour orienter les prix.

Malgré les performances de l'Inde à l'exportation sur certains produits et l'articulation intéressante entre soutiens publics aux marchés agricoles et aide alimentaire, les trois-quarts des Indiens n'ont toujours pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. On compte encore 190 millions de personnes en situation de sous-nutrition (14% de la population), et plus d'une femme sur deux en âge de procréer est anémiée<sup>3</sup>. Au cours des dernières années, l'Inde a été contrainte d'importer huiles alimentaires, légumineuses, oignons et pommes de terre (graphique). Dans le même temps, la Food Corporation of India, institution gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la politique alimentaire, croule régulièrement sous les stocks issus des achats publics. Si le miracle de la révolution verte a bien opéré à l'échelle du pays, il ne s'est pas encore traduit auprès de tous ses citoyens par une éradication de la faim. Certains soutiennent d'ailleurs le mouvement de protestations des agriculteurs, voyant aussi dans cette réforme une menace pour le système de distribution alimentaire. Une inquiétude d'autant plus aiguë que l'Inde ne sort pas indemne de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Sa croissance serait en repli de plus de -8% sur 2020, selon les estimations du FMI, mais rebondirait à +11% en 2021.

Contact : Marine Raffray  
marine.raffray@apca.chambagri.fr

<sup>1</sup> Bathla, S., Hussain S., 2020, *Structural Reforms and Governance Issues in Indian Agriculture*. National Dialogue. Indian agriculture towards 2030, NITI Aayog.

<sup>2</sup> F. Landy, 2021. « Au-delà des défilés de tracteurs : la crise de l'agriculture indienne », *Paysans et Société*, numéro 386, mars-avril.

<sup>3</sup> Government of India, Ministry of Agriculture & Farmers Welfare, 2019. *Agricultural Statistics at a Glance 2018*.

<sup>4</sup> FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2020. *The State of Food Security and Nutrition in the World 2020. Transforming food systems for affordable healthy diets*. Rome, FAO.

# Crise sanitaire et réhabilitation d'une idée oubliée : la planification

Le premier confinement de la population française en mars 2020 a eu comme effet collatéral et immédiat d'étaler le degré de dépendance du pays dans certains produits qualifiés de stratégiques. Masques, produits pharmaceutiques, jusqu'aux effectifs de personnel de santé, à quoi s'est ajoutée récemment l'insuffisante disponibilité des vaccins. On aura aussi noté que l'industrie de la téléphonie, de l'automobile, faisait face à une rupture d'approvisionnement en puces électroniques. L'agriculture et l'alimentation n'ont pas échappé à cet amer constat d'une France plongée dans une incertitude radicale quant à son aptitude à répondre à la demande.

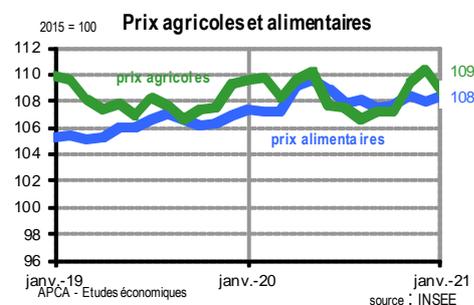
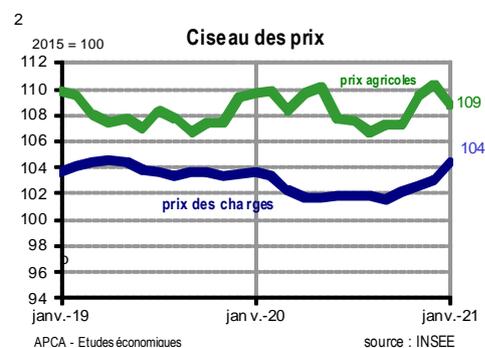
Plus d'un an après, des voix s'élèvent pour dresser le constat de la faillite du marché, certains diront de la doctrine néolibérale, instaurée au détour des années 1980, c'est-à-dire durant la phase d'avènement de la mondialisation. Avec la Covid-19, l'Etat français a comme été pris au dépourvu, essayant certes d'apporter des réponses à une double crise sanitaire et économique pour désamorcer son caractère anxiogène, mais n'est pourtant pas parvenu à dissimuler la désorganisation et le manque de coordination des acteurs, donnant l'impression que le pilotage de la crise virait au n'importe quoi. C'est pourquoi Emmanuel Macron a voulu tirer les enseignements de cette « étrange défaite » de l'Etat français, et restaurer la « possibilité de planifier » pour anticiper les autres crises à venir (discours du 13 avril 2020).

Il s'en est suivi l'ambition de rétablir une pratique ancienne, initiée dès 1946 par le Conseil National de la Résistance (CNR), qui accompagna durant de longues années la modernisation et la croissance de l'économie française, à savoir la planification. Une pratique qui avait pourtant subi les assauts du néolibéralisme, puisque celui-ci faisait de l'Etat non plus une solution mais une entrave au bon fonctionnement du marché. La pandémie réhabilite en quelque sorte cette idée d'une vision stratégique de long terme, sur laquelle se grefferait un nouveau contrat social, dont la nervure serait constituée par une décarbonation de l'économie ou, à l'échelle européenne, un *Green Deal*. Nous ne sommes plus très loin alors de ce que l'un des Commissaires historiques au Plan, Pierre Massé, qualifia, lorsqu'il évoquait la planification, « d'anti-hasard ». La nomination en 2020 d'un Haut-Commissaire au Plan – en la personne de François Bayrou – témoigne de cette ambition pour l'Etat de reprendre la main et d'inscrire la politique économique, prise au sens large, dans un horizon pluriannuel, fondé sur un projet qui soit en mesure de servir l'intérêt général.

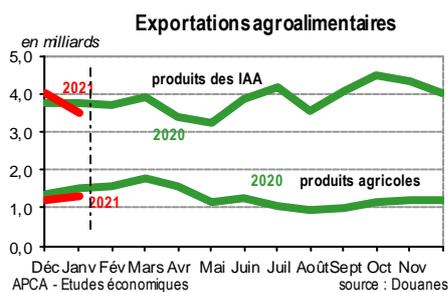
S'il est évidemment prématuré de dresser un bilan de l'action du Haut-Commissaire au Plan, l'urgence à laquelle il convient de répondre réside dans l'impératif de coordination entre les acteurs économiques, sociaux et politiques, pour construire une stratégie sur cinq ans et plus. Dit autrement, pour concilier et harmoniser des objectifs à des moyens humains et financiers à la hauteur des défis. Bien-sûr dans le domaine de la *santé publique* (nous soulignons), comme dans celui de l'éducation, et aussi, est-il besoin de l'ajouter, dans celui, crucial, de l'agriculture et de l'alimentation. Cela afin que l'on ne puisse plus, lors de la prochaine crise sanitaire, s'interroger sur l'autonomie alimentaire de la France, pourtant première puissance agricole avec 18% de la production totale des 27 Etats membre. Une autonomie qui, en réalité, est globalement atteinte, mais fragilisée par une concurrence intense interne et externe à l'UE. Il y a en effet quelques marges de progression, dans des secteurs comme celui des fruits et les légumes, ou encore dans les protéines végétales. Reste à savoir comment le nouveau Plan français va s'encadrer dans les politiques européennes. Car, dans cette résurgence de la planification, Paris semble afficher une certaine singularité, pour ne pas dire, une exception.

Contact : Thierry Pouch

[thierry.pouch@apca.chambagri.fr](mailto:thierry.pouch@apca.chambagri.fr)



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
<b>prix alimentaires</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,0%</b>	<b>3,0%</b>
<b>prix agricoles</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-1,0%</b>
<b>prix des charges</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,8%</b>
<b>inflation</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,6%</b>	<b>2,0%</b>



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En janvier	Cumul 12 mois
<b>2021</b>	<b>0,455</b>	-
<b>2020</b>	<b>0,335</b>	-

Chambres d'agriculture France (APCA)

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10

E-mail : [accueil@apca.chambagri.fr](mailto:accueil@apca.chambagri.fr)

Siret : 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Nos articles sur le même thème

- Lettre économique n°412 : L'heure des comptes, février 2021

- Analyses et Perspectives n°2102 : Le bilan mouvementé de la fin des quotas sucriers, janvier 2021

[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)

